



## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vient s'inscrire au sein du périmètre pour lequel un permis d'aménager a été autorisé et a fait l'objet d'une étude d'impact.

Le lot A11 est orienté vers l'habitat en accession libre.

Il proposera des espaces communs intérieurs et extérieurs, insérés au sein des 4 bâtiments en "U" construits sur le lot.

Une gestion des pollutions sur site a été menée préalablement à l'aménagement, notamment sur le lot A11 où plusieurs pollutions ont été recensés.

L'ensemble des actions et procédures de dépollutions est renseigné au sein du dossier d'étude d'impact, proposé en annexe du présent formulaire.

Le projet comprend 4 bâtiments (A, B, C et D) dont :

- 3 implantés sur pilotis (A, C et D), avec 2 niveaux + attiques. Les stationnements sont alors positionnés en RDC. La présence des voitures est masquée par des talus végétalisés
- 1 implanté de plein-pied avec 1 niveau + attiques. Les stationnements seront alors implantés le long de la voie de desserte, couverts pour la plupart d'une pergola végétalisée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le site de la papeterie a fait l'objet d'études concernant la pollution sur site, ainsi que d'un plan de gestion des pollutions.

Les processus mis en oeuvre ont permis d'éliminer les contaminations aux hydrocarbures, aux traces de métaux et aux PCB, retrouvées en partie sur les emprises du lot A11.

Aujourd'hui, l'ensemble des actions et procédures de dépollutions sont achevés. Le site est apte à l'aménagement de bâtiments destinés à l'habitat.

Les travaux concernant le lot A11 sont prévus pour une durée à déterminer par le pétitionnaire.

La réalisation du chantier nécessite :

- des travaux de terrassement et de nivellement, ainsi que les tests géotechniques nécessaires. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises et l'accessibilité aux zones de stationnement,
- la réalisation des constructions (gros oeuvre et finitions) tous corps de métiers confondus,
- la réalisation des espaces communs extérieurs (traitement paysager, stationnements,...).

Pour la réalisation de la phase chantier, une "charte de chantier" sera mise en place.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lot A11 se constitue de 4 bâtiments couvrant une surface plancher de 11 662m<sup>2</sup>, dont 3 sont implantés sur pilotis.

En raison du caractère submersible des emprises du lot A11, les logements sont proposés à partir du R+1 pour les 3 bâtiments A, C et D.

Le bâtiment B proposera des logements en RDC. L'implantation du bâtiment est en compatibilité avec les zones de submersions identifiées lors des études environnementales préliminaires.

Les bâtiments sont implantés de manière à créer un ruban continue serpentant, créant ainsi trois espaces paysagers ouverts sur l'Essonne.

Le programme de logement comprend des logements allant du T1 au T5, répartis sur 2 étages + attiques. Tous les logements seront en accession libre.

Le programme propose :

- 16 logements 1 pièce,
- 50 logements 2 pièces,
- 110 logements 3 pièces,
- 21 logements 4 pièces
- 6 logements 5 pièces.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation Loi sur l'Eau à l'échelle de l'ensemble du programme d'aménagement de la papeterie de Corbeil-Essonnes [Article L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement],
- Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme],
- S'inscrit dans le cadre du Permis d'Aménager obtenu ayant fait l'objet d'une étude d'impact instruite au titre de l'art. L122-1 du Code de l'Environnement ayant fait l'objet d'absence d'observations. Cette étude d'impact a été proposée en consultation du publique dans le cadre d'une Enquête Publique au titre du Code de l'Environnement.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface Plancher créée :	11 662m <sup>2</sup>
- Superficie des terrains de l'opération du lot A11 :	15 305m <sup>2</sup>
- Gabarit des bâtiments :	R+2+Attique (hauteur approx. de 11 à 12m)
- Nombre de logements :	203
- Nombre de place de parking :	244
- Date et durée des travaux :	à définir par le constructeur

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

108 Rue de la Papeterie  
91 100 CORBEIL-ESSONNES

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 28 ' 10 " E Lat. 48 ° 35 ' 34 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'ensemble de la programmation sur les emprises de la Papeterie de Corbeil-Essonnes couvre une superficie de plus de 14ha, pour une Surface Plancher de près de 90 000m<sup>2</sup>.

Le programme est composé de 18 lots distincts (habitations, commerces, services : école, crèche).

La réalisation de l'ensemble du programme s'échelonne suivant 3 phases distinctes :

- Phase 1 en cours d'exécution (secteur Sud Est des emprises de l'ancienne papeterie),
- Phase 2 études en cours. Obtention du permis de construire valant division fin 2012 (secteur Sud Ouest des emprises de l'ancienne papeterie),
- Phase 3 (comprenant le lot A11) en cours d'étude. Permis d'aménager obtenu en novembre 2013 (secteur Ouest des emprises de l'ancienne papeterie).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Depuis l'abandon des activités de la papeterie, le site n'a plus fait l'objet d'occupation.

A l'exception de quelques façades, l'ensemble des bâtiments a été démolé, le nivellement des terrains réalisé et les opérations de dépollutions entreprises et achevées.

L'ensemble du secteur Est de l'Essonne (phases 1 et 2) fait l'objet des opérations de constructions pour lesquelles BOUYGUES IMMOBILIER a reçu les autorisations.

L'ensemble du secteur Ouest de l'Essonne (phase 3) ne présente pour le moment aucune activité : bâtiments démolis, terrains nivelés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme sur la base de l'ancien PLU (en zonage UD de l'ancien PLU).  
Le certificat d'urbanisme prévoit sur le document d'urbanisme aujourd'hui en vigueur à savoir le PLU de Corbeil-Essonnes approuvé 18/11/2013.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement s'inscrit à 800m au Nord (et à l'aval) de la ZNIEFF de type II de la vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan ou arrêté pénétrant les emprises du lot A11. Lors de la réalisation de l'étude d'impact de l'ensemble du programme d'aménagement, une étude acoustique a été entreprise avec mesures sur site afin de dimensionner les protections à mettre en place. Les secteurs les plus impactés par le bruit correspondaient alors aux lots en bordures de la rue de la Papeterie.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une caractérisation en application de l'arrêté du 1er octobre 2009 a été menée. Toutefois, en raison des remblais sur sites, elle n'a pu aboutir à la caractérisation de Zones Humides au sens de la réglementation.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corbeil-Essonnes est concernée par PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations), lié notamment à l'Essonne. Le PPRI a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 juin 2012. Une faible surface de l'emprise du lot A11 est concernée par le zonage zone ciel du PPRI (affectant le bâtiment D). Dans cette zone, sont autorisés les opérations d'aménagement sous conditions.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après démolition des anciens bâtiments, l'ensemble du site a fait l'objet d'investigation concernant la présence de pollution dans les sols. Les pollutions recensées (hydrocarbures, traces de métaux, subsistance possible de PCB) ont fait l'objet de campagne de dépollution, soit sur site, soit par élimination en filières agréées. La gestion de la pollution sur le site de la papeterie fait l'objet d'un suivi continu.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur se situe dans les zones de répartition des eaux suivantes : - Nappe de l'Albien-Néocemien, - Nappe de la Beauce
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la papeterie s'inscrit à environ 3km au Nord-Est (à l'aval) , des ensembles Natura 2000 suivants : - Une ZSC, issue de la Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée Marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne (FR1100805) : cette entité a pour objectif de conserver les habitats de marais tourbeux alcalin, d'Aulnaie Frénaie alluviale et de lac eutrophe. - Une ZPS, issue des directives Oiseaux 79-409(CE) du 2 avril 1979 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009, nommée Marais d'Itteville et de Fontenay Le Comte (FR1110102) : cette entité a pour objectif la protection d'espèces d'oiseaux dont la liste a été établie au moment de la désignation du site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement n'est entrepris aux niveau des emprises de la papeterie. Pour les besoins en eau potable, l'ensemble des constructions est raccordé au réseau AEP existant (eau de consommation humaine, entretien des parties végétalisées,...).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parallèlement à l'étude d'impact menée sur le site, un dossier Loi sur l'Eau a été réalisé.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation au niveau du terrain naturel.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors matériaux de construction.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ensemble des impacts évalués à l'échelle de l'ensemble du programme. Les perturbations sont faibles à moyenne sur les espèces faunistiques (impact modéré sur les reptiles, impact moyen sur l'entomofaune, impacts faibles sur les autres groupes de taxons. Au niveau du lot A11, la richesse faunistique ne s'est pas révélée très importante. L'impact sur les espèces végétales est faible hormis pour les trois espèces patrimoniales pour lesquelles il est moyen à assez fort. Sur le lot A11, les investigations de 2007 recensait des espèces végétales très rares. Toutefois, ces dernières espèces, si elles avaient été recensées avant démolition, n'ont pas été retrouvé lors des derniers inventaires de 2012. L'impact sur les habitats au niveau du lot A11 est faible car ces deniers ne sont pas remarquables : premières espèces de récolonisation en absence d'activité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces consommés sont uniquement de type friches industrielles.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'un PPRI et restriction d'aménagement aux abords immédiats du cours d'eau, pour une faible superficie du lot A11. Aléa de remontées de nappes importants pour le lot A11. Présence de la nappe en proximité de la surface dans la partie Ouest du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aspects sanitaires liés notamment aux pollutions sur site ont été pris en compte dans le mode de réalisation du projet. Les pollutions ont été traitées et les analyses de risques résiduels ont été modélisées (notamment en ce qui concerne la concentration en polluant dans l'air des bâtiments). Au final, les risques sanitaires ont été gérés (et ainsi supprimés).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lot A11 s'inscrit en dehors de zone bruyante. Les niveaux sonores de la campagne de 2007 sont ceux d'un quartier urbain. Le projet d'aménagement, dans son ensemble, est générateur de trafic routier, donc de bruit. Une étude acoustique à l'échelle de l'ensemble de l'aménagement a été réalisée. Elle a consisté en : - des mesures sur site du bruit de fond, - une modélisation de l'état futur du site sans réalisation du projet, - une modélisation de l'état futur du site avec réalisation du projet, - une comparaison des deux scénarios futurs, - des préconisations en termes de protection des bâtiments et des établissements sensibles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste en la création d'une zone résidentielle mixte. Elle crée donc certaines émissions lumineuses (éclairage public notamment). Le contexte du secteur est toutefois urbain. Les aménagements s'inscrivent dans une zone lumineuse urbaine.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chauffages des bâtiments (émissions de GES). A cet effet, une étude concernant la faisabilité de développement en énergies renouvelables sur le site a été réalisée.</li> <li>- émissions liées au trafic généré.</li> </ul> <p>De manière générale, les rejets polluants ne sont pas significatifs à l'échelle du secteur d'étude et de la présence de grands axes routiers, notamment l'A6 à 1km</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entreprend une gestion des eaux pluviales à la parcelle. Cette gestion est définie telle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle permet une collecte via l'utilisation de noues, toitures, avaloirs sur voirie.</li> <li>- elle offre plusieurs ouvrages de stockage et de pré-traitement des eaux de ruissellement (bassin type espaces verts creux interconnectés, chaussée réservoir sous voirie).</li> <li>- elle gère les rejets à débit régulé suivant les préconisations du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau de l'Essonne et ses affluents) au sein de l'Essonne. L'exutoire se situe au Nord-Est du Lot A11, en proximité du Lot A12.</li> </ul> <p>Le débit de rejet respecte la réglementation autorisant un débit de rejet de 1L/s/ha. Le débit est en effet de 1.51 L/s pour le 15302m<sup>2</sup> du lot A11, soit 0.98L/s/ha.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sont de type "ordures ménagères et assimilées". Les eaux usées sont dirigées vers le réseau existant, avec accord du gestionnaire.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans sa réflexion initiale, le pétitionnaire a pris le parti de conserver une trace du passé historique du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conservation de certaines façades anciennes de la papeterie,</li> <li>- conservation de l'ancienne maison du directeur.</li> </ul> <p>Ces processus sont identifiables sur l'ensemble du site, notamment au sein du lot A11, en bordure du cours d'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité sur site a été arrêtée.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dans l'étude d'impact déjà déposée, instruite et ayant reçu un avis avec absence d'observation, les effets cumulés du projet ont été analysés en prenant en compte :

- la requalification de la rue de la papeterie longeant le site de la papeterie.
- la gestion qualitative des berges du cours d'eau par le SIARCE.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse des enjeux du site, des impacts potentiels du projet (temporaires, permanents, directs, indirects, cumulés) et des mesures correctives (suppression, réduction, compensation, de suivi) ont fait l'objet d'études diverses (trafic, acoustique, pollution du site, faune-flore-habitats naturels, caractérisation des zones humides,...) renseignées au sein des 2 études d'impacts déposées pour instruction à la DRIEE-if.

Les références de ces études sont les suivantes (renseignées sur le site de la DRIEE-if):

- Avis sur projet de construction - PC 011 174 12 C1056 - logements, commerces, salle polyvalente et crèche, rue de la Papeterie à Corbeil-Essonnes : ABSENCE D'OBSERVATION,

- Avis sur le projet de permis d'aménager relatif à l'ancien site SIRP/CPE de Corbeil Essonnes, phase 3 de l'aménagement de la zone : ABSENCE D'OBSERVATION.

(A noter que ces 2 études ont pris en compte l'intégralité du programme d'aménagement dans l'analyse des incidences et des mesures correctives)

Aussi :

- étant donné que l'avis concernant la demande de cas par cas pour le permis de construire du lot A15 est le suivant : PAS DE NECESSITE D'ETUDE D'IMPACT

- étant donné que le lot A11 a été évalué au travers de la dernière étude d'impact déposée,

- ne présente pas de mixité fonctionnelle (logements uniquement),

Nous estimons que le projet ne nécessite pas une nouvelle instruction d'étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

01170 WYBBA  
1 510 00000  
DRIEE-IF  
CORBEIL-ESSONNES

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

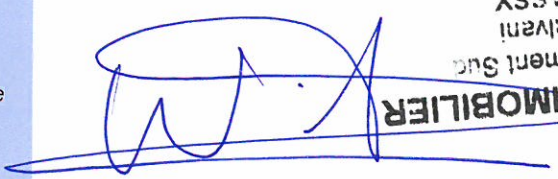
Objet
<p>Etude d'impact concernant l'aménagement de la phase 3 du site de la papeterie de Corbeil-Essonnes (secteur Ouest de l'Essonne)</p> <p>Eléments graphiques du permis de construire</p>

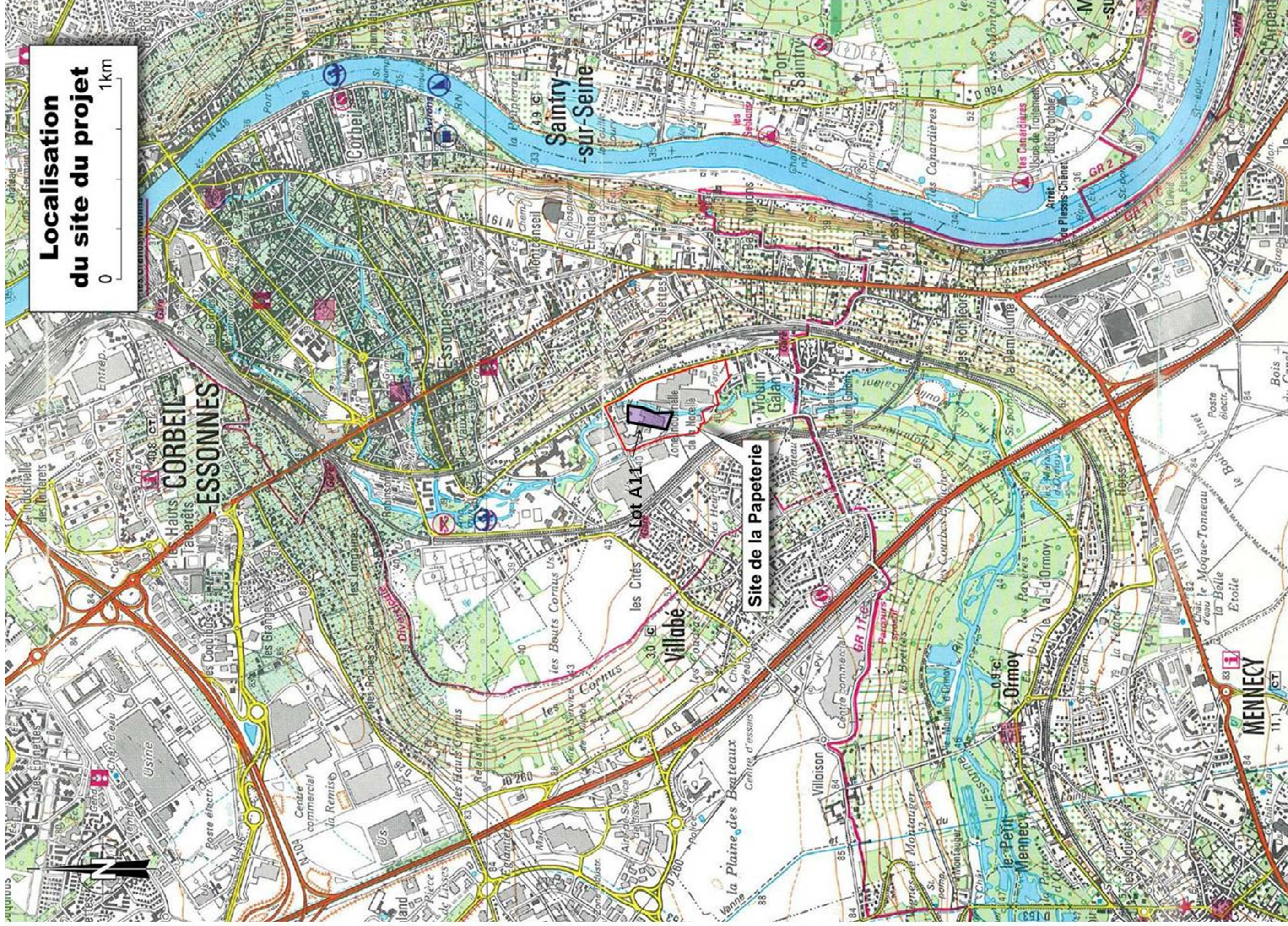
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MASSY le, 03/02/2014

Signature

  
**BOUYGUES IMMOBILIER**  
 DR IDF Logement Sud  
 1 Rue Galvani  
 91300 MASSY



**Localisation  
du site du projet**

0 1km

**Lot A11**

**Site de la Papeterie**



Photographie n°2



Photographie n°3

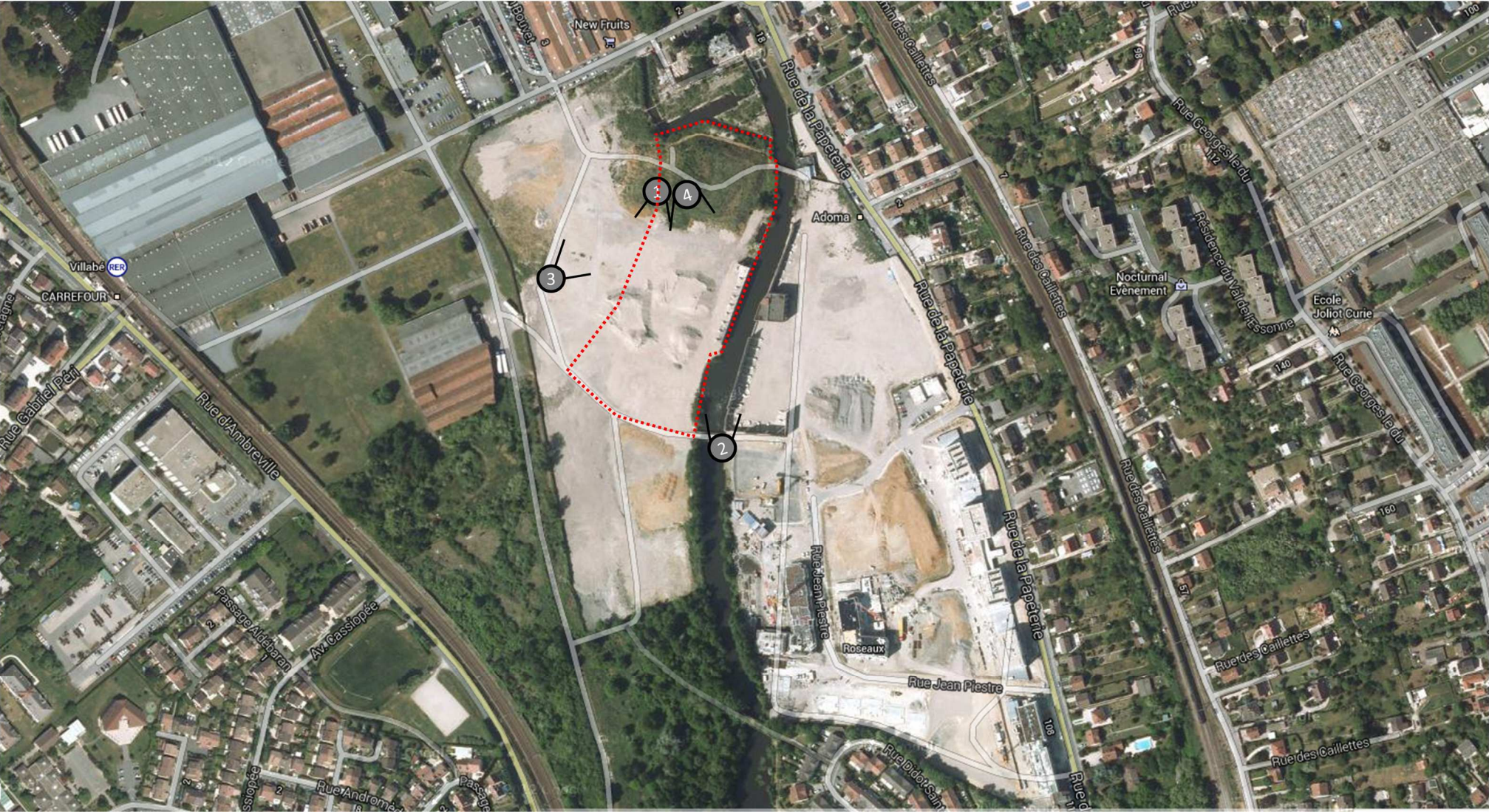


Photographie n°4



Demande d'examen au « cas par cas » ; Lot A11 du site de la Papeterie de Corbeil-Essonnes

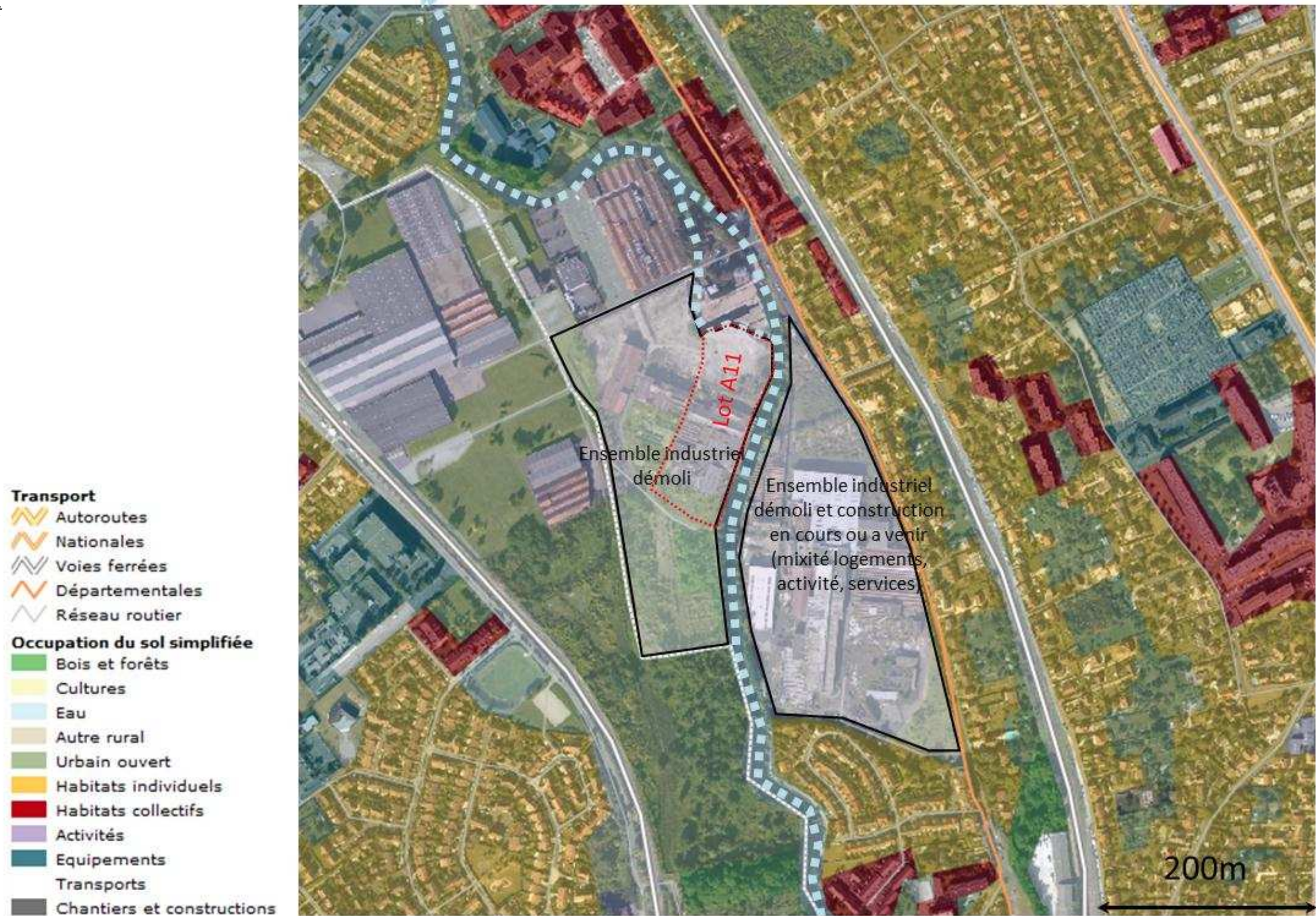
Plan de localisation des photographies (sources Google Maps)



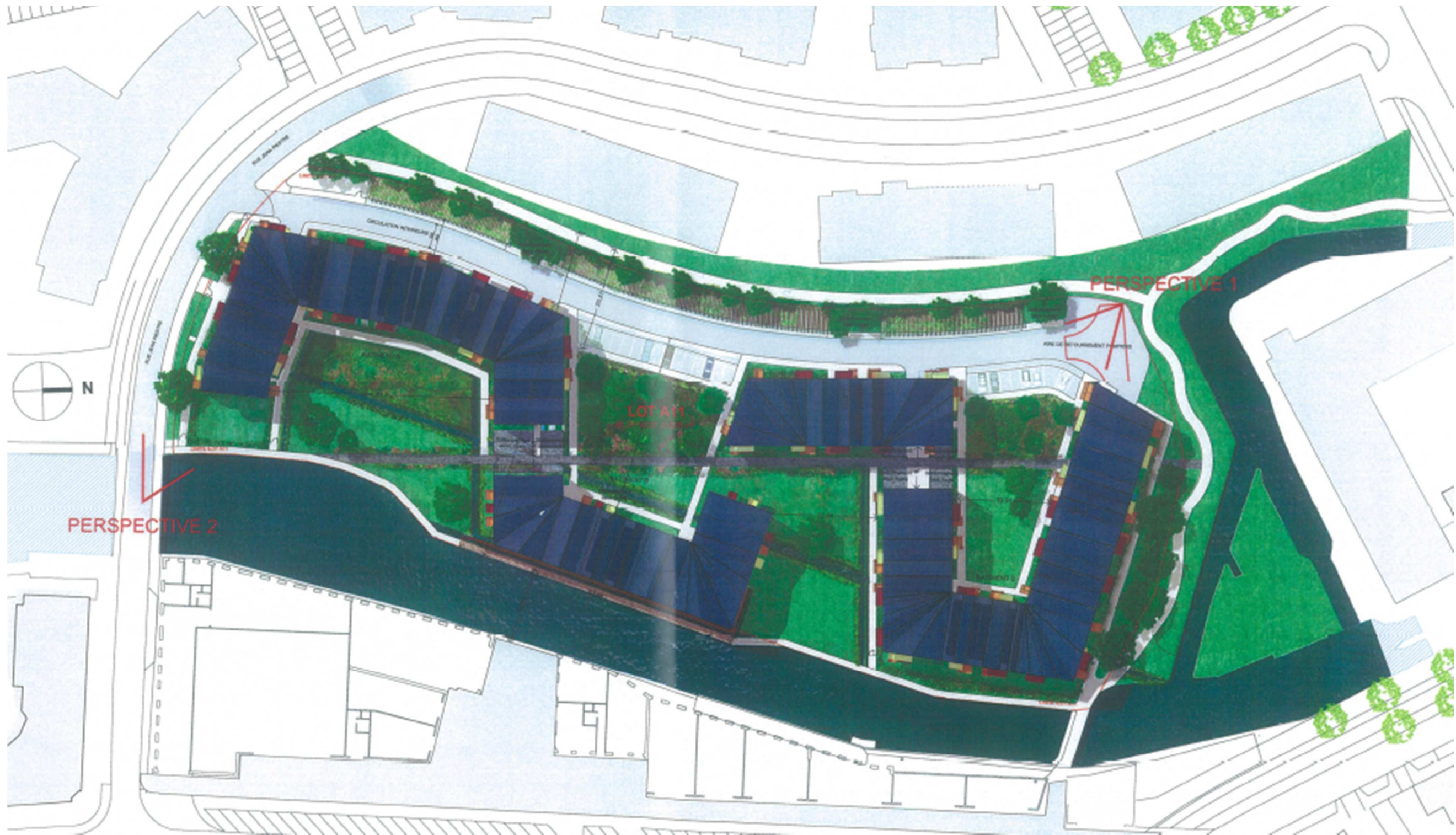
Demande d'examen au cas par cas	
CPM/DN – CH - CM	
05/02/2014	Page : 25/33

L'Essonne

*Plan des abords du projet*



*Plan masse architectural*





*Perspective 1 : Depuis l'intérieur du lot*



*Perspective 2 : Le long de l'Essonne*

